



ARRÊTÉ AB_456_2025

Objet : Fermeture ponton lac de la Motte Longue

Monsieur le Maire de Bonneville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212 — 1 et suivants ainsi que les articles L 2213-1 à L 2213-6,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Maire de prendre toute mesure pour préserver la sécurité des utilisateurs,

CONSIDÉRANT qu'il convient, pour des raisons de sécurité, d'interdire l'accès au ponton du lac de la Motte Longue et ce en raison de l'état dudit équipement suite à des dégradations.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'accès au ponton du lac de la Motte Longue est interdit à compter de ce jour et ce jusqu'à réparation complète de l'équipement suite à des dégradations.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera affiché sur place.

ARTICLE 3 : Toute infraction au présent arrêté constatée sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. L'autorité compétente peut également être saisie d'un recours gracieux qui prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. L'autorité compétente peut également être saisie d'un recours gracieux qui prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés, publié au recueil des actes administratifs et copie sera adressée à :

- Monsieur VALLI, Président de la Communauté de Commune Faucigny Glières,
- Monsieur le Chef de la Police Intercommunale,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
- Monsieur le Commandant du Corps des Sapeurs-pompiers de Bonneville

Fait à Bonneville, le 27/05/2025

Le Maire
Stéphane VALLI

